

**COMITE DU SIVOM DE L'ABADIE DU 15 SEPTEMBRE 2020  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**I- ADMINISTRATION GENERALE**

**1- Installation du Comité du Syndicat**

Il informe l'assemblée que les quatre Communes adhérentes ont adressé au service du syndicat, les délibérations qui désignent leurs représentants auprès du syndicat et fait l'appel de tous les délégués titulaires :

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>CANTARON</b>	BRANDA Gérard BARRALIS Sandrine	BLANIC Jean-Marc FONTAINE Fabrice
<b>ST ANDRE DE LA ROCHE</b>	CARLIN Jean-Jacques SARETTA Denis	CIFFREO Christian NICOLAI Serge
<b>TOURRETTE LEVENS</b>	VITALE Pierre BAILET Magali	MIOLLAN Jean-Claude ARDISSON Gilles
<b>NICE</b>	KHALDI Fatima SOUSSI Philippe	LEONELLI Pierre-Paul BORRE Anthony

**2- Election du Président**

Monsieur SARETTA Président de séance, a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à une majorité absolue des suffrages, à l'élection du Président.

Monsieur SARETTA est candidat.

Chaque membre à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	7
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître : .....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : .....	7
Majorité absolue : .....	4

**Monsieur SARETTA a obtenu 7 voix, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

**3- Détermination du nombre de Vice-Présidents**

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De fixer à trois le nombre de vice-présidents du Syndicat**

**4- Election des Vice-Présidents**

Monsieur SARETTA Président de séance, a invité le Comité à procéder au scrutin secret et à une majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois vice-présidents.

Sont candidats :

Madame KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima  
Monsieur BRANDA Gérard

Monsieur VITALE Pierre

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : .....	7
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître : .....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : .....	7

**Madame KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima**

**Monsieur BRANDA Gérard**

**Monsieur VITALE Pierre**

**Ont été proclamés Vice-Présidents et immédiatement installés.**

## 5- Délégations Article L 5211-10

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'accorder à Monsieur le Président, les délégations prévues par l'Article L. 5211-10**

## 6- Commission d'appel d'offres : désignation des membres

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De désigner en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres :**

**Président : Monsieur SARETTA Denis**

### Titulaires

**Gérard BRANDA  
Fatima KHALDI  
Serge NICOLAI  
Gilles ARDISSON  
Jean-Claude MIOLLAN**

### Suppléants

**Pierre VITALE  
Magali BAILET  
Anthony BORRE  
Christian CIFFREO  
Jean-Marc BLANIC**

## 7- Commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) : désignation des membres

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De désigner en qualité de membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) :**

### Titulaires

**Pierre VITALE  
Jean-Claude MIOLLAN  
Fatima KHALDI  
Gérard BRANDA  
Christian CIFFREO**

### Suppléants

**Jean-Jacques CARLIN  
Serge NICOLAI  
Gilles ARDISSON  
Jean-Marc BLANIC  
Sandrine BARRALIS**

## II- FINANCES

### 1- Subventions aux associations

**Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :**

- D'attribuer, pour l'exercice 2020, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention conformément au tableau ci-dessous, ainsi que l'ensemble des prestations matérielles énoncées ci-après :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventio n 2019</b>	<b>Aide sollicitée 2020</b>	<b>Aide déjà attribuée et versée</b>
Académie des traditions abadiennes	600,00	600,00	
Club bouliste Abadie	2 000,00	2 000,00	2000,00
Comité de défense intérêts de l'Abadie	200,00	300,00	
Comité permanent des fêtes de l'Abadie	1 500,00	2 500,00	1 500,00
Coopérative scolaire Jean de la Fontaine	1 400,00	1 529,00	1 500,00
Office intercommunal de l'Abadie	1 000,00	1 000,00	
Tennis club Abadie / St-André	2 700,00	3 300,00	
<b>TOTAL</b>	<b>9 600,00</b>	<b>10 229,00</b>	<b>5000,00</b>

### **III- TRAVAUX**

#### **1- Constitution d'un groupement de commandes pour le marché de fourniture de petits équipement et produits d'entretien**

Ouï l'exposé de son Président, le Comité décide à l'unanimité :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre Saint André de la Roche, le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et toutes les communes membres du SIVOM Val de Banquière qui le souhaiteront, selon le modèle annexé.**

### **IV- QUESTIONS DIVERSES**

#### **1- Désignation des membres de la commission travaux**

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De désigner en qualité de membres de la Commission des Travaux :**

**BAILET Magali  
BRANDA Gérard  
KHALDI Fatima  
NICOLAI Serge  
VITALE Pierre**

**LE PRESIDENT**

**D.SARETTA**

**AFFICHE LE 05/10/2020**